

ÉVALUATION DE LA CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Réponse du management &
plan d'action



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Nom du rapport d'évaluation :	Évaluation de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe		
Date du rapport d'évaluation :	12 avril 2021	Date du plan d'action :	11 juin 2021
<p>Réponse globale de la direction à l'évaluation :</p> <p>La Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe (OING) est composée d'environ 300 OING dotées d'un statut participatif. Il a fait l'objet d'une importante réforme en 2020 avec l'adoption de son nouveau règlement le 16 décembre 2020. Avec ce règlement, la Conférence fonctionne selon une nouvelle structure plus flexible et est dirigée régie par une nouvelle Commission permanente élue en avril 2021.</p> <p>L'interaction du Conseil de l'Europe avec la société civile ne se limite pas à la Conférence. Le cadre existant a été présenté dans les propositions de la Secrétaire Générale comme en tant que suivi des décisions d'Helsinki sur la société civile (SG/Inf (2020)8) et la décision subséquente des Délégués des Ministres du 8 juillet 2020, dont la mise en œuvre est actuellement en cours (GR-DEM, 9 septembre). Les décisions ultérieures adoptées lors de la 131^e session du Comité des Ministres à Hambourg (21 mai 2021) guideront davantage ce processus.</p> <p>La présente évaluation est donc appréciée dans ce contexte et la réponse du management a été préparée en conséquence.</p> <p>Le Secrétariat reconnaît l'utilité des recommandations émises à la suite de cette évaluation en vue d'améliorer encore les activités de l'Organisation, non seulement en relation avec la Conférence mais aussi avec notre travail avec la société civile dans son ensemble. Elles ont toutes été acceptées et les actions envisagées pour leur mise en œuvre sont présentées dans le plan d'action ci-dessous.</p>			

PLAN D'ACTION

Décision du management ¹	Actions prévues ² (déterminées par l'entité)	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 1: L'Organisation envisage d'établir un énoncé de mission pour la Conférence, qui clarifie ses objectifs par rapport aux entités du Conseil de l'Europe, aux OING et aux ONG nationales en Europe. (élevée³)			
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	<p>L'élaboration d'un énoncé de mission sera envisagée à la lumière des résultats des travaux de suivi des décisions d'Helsinki et de Hambourg sur la société civile auxquels le président nouvellement élu de la Conférence a déjà participé, en coopérant avec le président du GR-DEM au premier échange de vues informel avec des représentants de la société civile le 13 avril 2021, ainsi que des résultats de la mise en œuvre de la réforme de la Conférence avec l'adoption de son nouveau règlement, en 2020.</p> <p>L'opportunité et le contenu de cet énoncé de mission doivent être évalués à l'aune des résultats mentionnés ci-dessus, afin de garantir que la Conférence reste un partenaire fiable dans le processus d'Helsinki, qu'elle apporte une contribution tangible avec des synergies appropriées, qu'elle obtienne des résultats tangibles et qu'elle s'aligne sur les priorités de l'Organisation. La Conférence sera étroitement associée à cette réflexion.</p>	31/12/2022	Directeur du Cabinet
Recommandation 2: En tenant compte de l'énoncé de mission et des objectifs fixés, l'Organisation alloue des ressources adéquates pour réaliser la mission et atteindre les objectifs. (élevée)			
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	<p>La réponse à la recommandation n° 1 déterminera l'action à mener en réponse à la recommandation n° 2. Toute allocation de ressources devra tenir compte du fait que les ressources budgétaires sont limitées ; des ressources supplémentaires nécessiteraient de réduire d'autres activités.</p>	31/12/2023	Directrice de la DPB

1 La décision de gestion est en rapport avec la recommandation (Acceptée, Rejetée, En cours d'examen).

2 Pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.

3 Les recommandations ont été classées comme « élevées » ou « moyennes » en fonction de l'évaluation de leur importance à la suite de l'évaluation.

Décision du management ¹	Actions prévues ² (déterminées par l'entité)	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 3: En se fondant sur l'énoncé de mission dont il a été convenu, la DG2 et la Conférence, aux côtés d'autres acteurs concernés, prennent part à un processus collaboratif visant à ce que le Plan d'action de la Conférence corresponde mieux au Programme et Budget du Conseil de l'Europe, en s'accordant sur un cadre de résultats à utiliser pour sa mise en œuvre et sur un cadre de suivi et d'évaluation. (élevée)			
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	<p>La réponse à la recommandation n° 1 déterminera l'action en réponse à la recommandation n° 3.</p> <p>Actuellement et à la lumière de la récente réforme entreprise par la Conférence, la DG2 soutient la Commission permanente de la Conférence des OING pour adapter son Plan d'action triennal (pour adoption par la Conférence plénière) conformément au Programme et Budget du Conseil de l'Europe et aux priorités stratégiques de la Secrétaire Générale /Conseil de l'Europe. Le nouveau Président a déclaré lors de la 131e session du Comité des Ministres (21 mai 2021, Hambourg) et ensuite au GR-DEM le 1er juin (voir le discours du Président au GR-DEM le 1er juin 2021) que la Conférence soutient les priorités thématiques de la Secrétaire Générale et le cadre stratégique de l'Organisation.</p> <p>La mise en œuvre du plan d'action de la Conférence sera un facteur déterminant pour toute réponse future à cette recommandation qui sera examinée en étroite consultation avec toutes les parties prenantes concernées.</p>	31/12/2023	Directeur du Cabinet, Directrice de la DPB, Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance avec la Conférence
Recommandation 4: En concertation avec la Conférence, le Secrétariat de la DG2 examine les possibilités de renforcement de la coopération en ligne pendant et entre les sessions en vue d'une participation accrue des OING moins actives ou pour lesquelles il n'est pas simple d'envoyer des représentants à Strasbourg. (moyenne)			
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	<p>La communication en ligne développée pendant la crise sanitaire sera explorée davantage (comme cela a également été noté dans le discours du Président de la Conférence au GR-DEM le 1er juin 2021). Il sera nécessaire de trouver un équilibre approprié entre les réunions en ligne et les réunions physiques, en gardant à l'esprit les restrictions budgétaires actuelles.</p>	31/12/2022	Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance avec la Conférence

Décision du management ¹	Actions prévues ² (déterminées par l'entité)	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 5: Les critères d'éligibilité au statut participatif sont révisés, en intégrant des priorités géographiques et thématiques, afin de garantir une plus grande diversité parmi les membres de la Conférence. (élevée)			
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	Cette recommandation sera examinée à la lumière de la réponse à la recommandation n° 1 ainsi que de la mise en œuvre du Règlement intérieur tel qu'adopté par la Conférence le 16 décembre 2021 et des réformes ultérieures entreprises liées à la création de commissions thématiques alignées sur les priorités du Conseil de l'Europe (voir également la recommandation n° 3 ci-dessus).	31/12/2023	Directeur du Cabinet
Recommandation 6: La Conférence poursuit et renforce la collaboration avec des ONG nationales par des visites dans les pays concernés et d'autres collaborations ad hoc. (moyenne)			
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	Il est important pour la Conférence d'établir des liens avec les organisations locales, régionales et nationales de la société civile. Elle le fait par l'intermédiaire de ses propres membres, lorsqu'il s'agit de grandes organisations ou qu'elles sont elles-mêmes constituées d'associations locales et régionales. Les visites de pays (à la reprise des travaux) constituent un moyen supplémentaire. Comme indiqué dans la recommandation n° 4, la communication en ligne développée pendant la crise sanitaire est un outil supplémentaire qui sera exploré davantage afin d'impliquer les organisations nationales dans les travaux de la Conférence (voir le discours du président à GR-DEM le 1er juin 2021), tout en gardant à l'esprit les restrictions budgétaires.	31/12/2022	Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance avec la Conférence

Décision du management ¹	Actions prévues ² (déterminées par l'entité)	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 7: La Conférence développe sa stratégie de communication afin d'accroître sa visibilité auprès des OING et des ONG et de mettre en valeur sa contribution aux travaux du Conseil de l'Europe, tant du point de vue des résultats obtenus que des effets produits. Cela devrait être envisagé dès lors que l'énoncé de mission et le cadre axé sur les résultats de la Conférence ont été révisés et adoptés par le Conseil de l'Europe. (moyenne)			
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	Sous réserve du suivi de la recommandation n° 1, la stratégie de communication de la Conférence sera élaborée, le cas échéant, en consultation avec le Directeur de la Communication et en conformité avec le suivi pertinent des propositions de la Secrétaire Générale sur les décisions d'Helsinki concernant le développement d'un portail de la société civile, en tenant compte des restrictions budgétaires.	31/12/2023	Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance avec la Conférence
Recommandation 8: La Conférence joue un rôle plus actif à l'APCE et dans ses commissions, ce rôle étant complémentaire des consultations de la société civile. (moyenne)			
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	La nouvelle Commission permanente de la Conférence se concentre actuellement sur la restructuration de son interaction avec les comités intergouvernementaux, les accords partiels ainsi que l'APCE. En ce qui concerne cette dernière, un dialogue avec le Secrétariat de l'APCE est prévu. En outre, l'alignement des priorités de la Conférence sur celles du Conseil de l'Europe devrait contribuer à renforcer les synergies.	31/12/2022	Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance avec la Conférence

Abréviations	
APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Cabinet	Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint
DG2	Direction générale de la démocratie
DPB	Direction du Programme et Budget
GR-DEM	Groupe de rapporteurs sur la démocratie
La Conférence	La Conférence des OING
OING	Organisations internationales non gouvernementales
ONG	Organisations non gouvernementales